

VIOLENCE, POLITIQUE ET
ARMÉE EN AMÉRIQUE LATINE

EN 1531, DANS UNE DES TOUTES PREMIÈRES ÉTUDES s'efforçant 117 de proposer une définition systématique du coup d'État, l'auteur écrivait : « Tout s'y fait de nuit, à l'obscur, et parmi les brouillars et ténèbres¹. » Trois siècles plus tard, après qu'un grand soleil se fut levé sur les lieux où était perpétré ce type d'intervention politique, traitant particulièrement de l'Amérique latine, l'un de ses analystes constatait, avec quelque prudence il est vrai, « le crépuscule des légions² ». On a fait souvent, à la suite de cet auteur, l'inventaire des raisons qui rendent compte de la disparition des armées du champ politique et de leur retrait dans les casernes : on peut citer une pacification idéologique de ces sociétés dont les intellectuels, dessaisis par l'histoire d'un marxisme autrefois érigé soit en utopie, soit en mythes propagateurs de violence, se sont, semble-t-il, convertis à une perception pluraliste de la politique identifiée à la démocratie. Un deuxième argument à l'appui de ce retrait des militaires évoque la conversion des États-Unis qui firent le choix de confier exclusivement au jeu aléatoire de ce pluralisme les impératifs de leur géopolitique impériale.

L'ancrage historique de ce pluralisme conforté en Amérique latine par deux siècles de constitutionnalisme contraindrait, par ailleurs, les militaires à exercer le pouvoir politique, lorsqu'ils s'en sont saisis, dans le seul but de restaurer le plus rapidement possible les conditions sociales, politiques et juridiques de leur retrait : « Les régimes militaires

1. In Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, ERA-CNRS, Université de Caen, 1989, p. 111.

2. Alain Rouquié, *L'Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Seuil, 1987, p. 430.

ne sont réellement légitimés que par leur avenir³. » C'est cet avenir légaliste qui aurait conduit les gouvernements militaires à n'apparaître que comme gouvernements d'exception. Il est vrai, à cet égard, que les chefs militaires, qui, en Amérique latine, ont exercé le pouvoir, n'ont pu le faire qu'en prenant leurs distances par rapport à l'armée qui initialement leur avait permis d'y accéder. Il s'agit de trajectoires quelquefois longues et sinueuses, mais qui toutes témoignent des difficultés de l'armée à inventer un modèle politique lui permettant de se maintenir au pouvoir. Celles, chiliennes, de la dictature pinochetiste (1973 à 1988) sont particulièrement éclairantes. Déclaré, le 11 septembre 1973, président d'une *junta de gobierno*, Pinochet, dès le 26 juin 1974, acquiert par un décret-loi 527, les titres de président de la République du Chili et de chef suprême de la nation. Titulaire exclusif du pouvoir exécutif, il participe au même titre que les commandants en chef des trois autres armes réunis dans cette junta (marine, air et carabiniers) à l'exercice d'un pouvoir législatif et constituant. En fait, ces catégories juridiques n'eurent de fonction autre que celle d'abord de conférer à la mission exclusivement répressive de l'armée le langage de la légalité constitutionnelle, celle ensuite de codifier l'irrésistible ascension de la personnalité du général Pinochet au détriment d'un principe de collégialité qui, à l'origine, était supposé présider aux travaux de cette junta. Par la suite, deux plébiscites confortèrent cette emprise personnelle sur l'exercice du pouvoir : celui du 4 janvier 1978 qui évoquait un « cours de réinstitutionnalisation du pouvoir » et celui du 11 septembre 1980 qui le conclut en conviant le peuple à ratifier le texte constitutionnel nouveau, ainsi que la nomination du général Pinochet aux fonctions de président pour une période de huit ans. Que ces deux entreprises participent d'un processus de personnalisation du pouvoir ou bien de celui, contraire, de son institutionnalisation, ou bien des deux à la fois, le but poursuivi était identique : consolider, grâce à un recours au droit ou à l'acclamation, la sujétion de la corporation militaire à un pouvoir qui, sans lui être étranger, n'était plus le sien⁴.

Ce détour dans les méandres de l'expérience chilienne ne répond pas simplement au souci d'illustrer la prégnance en Amérique latine de la légitimité constitutionnelle ; il a également pour objet de rendre compte des difficultés statutaires de la corporation militaire à débattre du poli-

3. Alain Rouquié, *L'État militaire en Amérique latine*, Paris, Seuil, 1982, p. 421.

4. Bruno Patino, *Pinochet s'en va... La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, IHEAL, 2000, p. 41-63.

tique. Non pas que, en Amérique latine comme ailleurs, elle ne se soit pas montrée capable de recruter et former des personnalités susceptibles d'analyse de ce type, mais parce que ses structures régies par le principe de hiérarchie ne se prêtent pas à l'irruption d'instances vouées au débat et au compromis, toutes choses qui sont inhérentes à la gestation de la décision politique. De ce point de vue, le mouvement de professionnalisation qui a affecté les armées en Amérique latine au tout début du XX^e siècle a eu deux effets : en modernisant et nationalisant l'appareil militaire, il a conféré à son administration un statut privilégié parmi les bureaucraties étatiques et a permis à cette bureaucratie militaire, dans des sociétés où « le développement de l'État a de loin précédé le développement tout court⁵ », d'incarner une raison quasi hégélienne, la prédisposant ainsi, dans un consensus plus ou moins établi suivant les États, à gérer les crises.

119

Mais, du fait même de leur professionnalisation, les armées ont secrété des structures dont la « finalité belligène » les astreint à une construction pyramidale et à une « centralisation du commandement » qui s'accommodent mal des incertitudes et des nouvelles hiérarchies de compétences inhérentes à l'apparition du processus d'élaboration des décisions politiques⁶. Si en Amérique latine, jusque dans les années mille neuf cent quatre-vingt, le militaire ne connut pas les souffrances d'une dévalorisation sociale de sa condition, celles-là même vécues par les soldats des armées européennes, sa perméabilité au politique l'a confronté à des troubles internes profondément déstabilisateurs, engendrés par un système de promotion ou d'exclusion fondé sur des critères partisans.

Très certainement la gestion de l'armée par le pouvoir fujimoriste représenta le cas le plus typique en Amérique latine de cet ensemble de pratiques regroupées sous la qualification de *profesionalismo desvirtuado*⁷.

Les trois épisodes présidentiels qui ont rythmé au Pérou l'exercice du pouvoir par Alberto Fujimori depuis 1990 (date de son élection triom-

5. Alain Rouquié, « L'hypothèse bonapartiste et l'émergence des systèmes politiques semi-compétitifs », *Revue française de science politique*, n° 6, décembre 1975, p. 1106.

6. Lucie Bullick, *Pouvoir militaire et Société au Pérou aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 7.

7. Fernando Rospligliosi, « Política y autoritarismo : las fuerzas armadas peruanas en la década de 1990 », in Rut Diamint (dir.), *Control civil y fuerzas armadas en las nuevas democracias latinoamericanas*, Buenos Aires, Universidad Torcuato Di Tella, 1999, p. 449.

phale et surprenante contre Vargas Llosa) jusqu'au 21 novembre 2000 (date de sa destitution par le Congrès), parce que « moralement incapable d'exercer ses fonctions de manière permanente », furent ceux de la construction, puis de la consolidation, et enfin de l'érosion d'un concordat entre l'armée et la présidence. À l'origine de la construction et de la consolidation de ce pacte, on trouve le coup d'État du 5 avril 1992 qui se présenta, plus d'un siècle plus tard, comme une réplique de notre 18 brumaire du 2 décembre 1851 : complicité et appui de l'armée qui en aurait assuré le cas échéant la part répressive, dissolution du Congrès par le président en exercice avec, comme troisième ingrédient, l'accord de l'ensemble de la population, très réceptive à la thématique antiparlementariste du message présidentiel. La capture du leader sendériste Abimael Guzman, quelques semaines plus tard, et sa repentance soigneusement médiatisée, ainsi que la réduction du terrorisme sendériste qui en fut la conséquence, parachèverent la construction de l'alliance entre l'armée et le pouvoir.

Les phases de la consolidation de ce concordat, mais aussi de son érosion, échurent au chef du SIN (*Servicio de Inteligencia Nacional*), Vladimiro Montesinos qui, une fois la mission sécuritaire de l'armée achevée, s'attacha à distribuer les promotions et les rétributions, multipliant de ce fait les effets délétères au sein de la corporation militaire de *profesionalismo desvirtuado*. De fait, l'armée fut aux ordres de la présidence Fujimori, non seulement pour exécuter sa mission de répression du terrorisme, mais également pour lui permettre de procéder, à l'encontre quelquefois de la légalité constitutionnelle, à la dissolution ou à l'instrumentalisation des autorités responsables du pouvoir législatif et judiciaire. Espionnage, écoutes téléphoniques et corruption, tous les moyens furent utilisés par la présidence pour localiser, au sein de la hiérarchie, les militaires rétifs et les exclure de toute promotion à des postes de responsabilité. Au mois de septembre 2000, quelques jours avant la fuite au Japon et la destitution du président Fujimori, on a pu constater que cinquante généraux composant le commandement des différentes armes avaient été promus à l'instigation du tandem Montesinos-Hermoza (commandant en chef des forces armées). En l'espace de deux mois, à partir de la publication de la première vidéo enregistrant les manœuvres de corruption de députés membres du Congrès par Montesinos (il en a été découvert depuis plus de 7 000), la quasi-totalité d'entre eux firent l'objet soit d'une mutation, soit d'une mise à la retraite, soit d'une destitution.

De sorte que, en Amérique latine, ce serait presque naturellement et

spontanément que ces armées, à l'épreuve des zizanies provoquées par l'inoculation du politique au sein de leur corporation, décideraient de négocier la dévolution du pouvoir aux autorités civiles au bout d'un certain laps de temps... Quelquefois trop tardivement, comme en Argentine, où le processus de déstabilisation inhérent à la pratique de ce *profesionalismo desvirtuado* aurait provoqué l'inaptitude de l'armée à faire son métier, c'est-à-dire la guerre. C'est une explication, parmi d'autres, du désastre des Malouines-Falklands⁸ en 1982.

En somme, il apparaît que le monopole de la coercition affecté à l'armée ne la prédispose pas aussi naturellement qu'il a pu le sembler (et qu'on ait pu le craindre) à accaparer la gestion du pouvoir politique. Certes, les interventions des militaires dans le champ politique se sont, dans un passé encore récent, multipliées, qu'il s'agisse de l'Argentine de 1976 à 1983, du Brésil de 1964 à 1985, ou encore du Chili de 1973 à 1990. Mais, à bien y regarder, il apparaît qu'elles ont eu pour origine les demandes émises par la classe politique elle-même, formulées au sein du système que ces interventions avaient pour mission de subvertir. On connaît l'analyse devenue classique du terrain argentin des années soixante par Alain Rouquié : « Les partis politiques, groupes de pression auprès de l'armée », dont ils sollicitent les interventions ou les menaces d'intervention susceptibles de garantir leurs intérêts particuliers : cette vision d'un pouvoir militaire constitutif d'un régime politique banalisé n'est-elle pas cependant celle d'un passé aujourd'hui révolu ?

121

VIOLENCES ET VIOLENCE

Notre propos n'est pas de débattre de l'avenir de la consolidation démocratique en Amérique latine, ou du caractère heuristique du concept pour rendre compte des effets ou de la durabilité des transferts de pouvoir réalisés dans les années quatre-vingt de l'ordre militaire aux autorités civiles. Cela est fait ailleurs. Il s'agit plus simplement, à la suite de nombreux commentateurs, de noter que l'armée dispose toujours du monopole de l'usage des armes et d'une organisation dont l'efficacité est garantie par une professionnalisation très ancienne ; et, quelquefois même, malgré le caractère répressif de ses ultimes gestions du pouvoir,

8. Deborah L. Norden, *Military Rebellions in Argentina: Between Coups and Consolidation*, Lincoln University of Nebraska Press, 1996, p. 53.

d'un statut symbolique valorisant. Trois éléments, qui à eux seuls pourraient la prédisposer aujourd'hui encore à jouer un rôle important, quelquefois déterminant, dans ces États d'Amérique latine d'où la violence n'est pas, loin s'en faut, éradiquée.

Ces violences, effectivement, ont une tradition bien ancrée en Amérique latine, et ont puisé, pour certaines d'entre elles, leur justification dans des idéologies révolutionnaires empruntées, pour l'essentiel, à un marxisme teinté de léninisme ou bien de maoïsme. Le sendérisme péruvien, dont le programme dans son détail fut publié en juillet 1981 dans un numéro spécial de la revue *Nueva Democracia*, tenta à ce propos d'établir une synthèse curieuse entre le maoïsme et un mariatéguisme⁹. Cependant, l'intérêt de ce mouvement ne réside pas pour l'essentiel dans la substance de ce message, mais dans les différentes stratégies de violence que son émergence et son développement ont orchestrées : violence du sendérisme lui-même, de type ostentatoire, destinée à partir de 1985 à frapper non seulement les autorités ou les gouvernants, mais également à terroriser les populations civiles de plus en plus rétives à leur message, violence également des populations indiennes qui ayant opté pour le gouvernement se sentent dans une situation de survie : « *Todos vale cuando se trata de matar primero o de morir*¹⁰ » ; violences de l'armée enfin qui s'érige, dans les provinces soumises à l'état d'urgence (en 1987, 20 sur 127 au total), en une corporation dotée d'une autonomie de gestion qui lui confère non seulement l'impunité, quelles que soient les exactions commises, mais également, peut-on dire, une participation à l'exercice du pouvoir politique puisque la légitimité de ce pouvoir était fondée à ce moment-là sur une évaluation de ses performances en matière de répression du terrorisme.

La violencia

La Colombie a eu le privilège de conférer à la violence un concept nouveau : la *violencia*. À l'origine, il s'agit d'un épisode de l'histoire colombienne qui a débuté en 1948 avec l'assassinat à Bogota du leader national

9. Gustavo Gorriti Ellenbogen, *Sendero. Historia de la guerra millenaria en el Peru*, Lima, Editorial Apoyo, 1991, t. 1, p. 189 sq.

10. « Tout est permis puisqu'il s'agit de tuer d'abord ou alors de mourir » : il s'agit d'un extrait du rapport Vargas Llosa adressé en mars 1983 au président Belaunde visant à élucider les conditions dans lesquelles une communauté indienne érigée en milice d'autodéfense a pu procéder au massacre de huit journalistes venus enquêter à Uchuracay sur leur résistance face aux guérilleros du Sentier lumineux. Mario Vargas Llosa, *Contra viento y marea*, Ed. Seix Barral, 1990, III, p. 87 sq.

liste Gaitan qui, à l'origine d'une véritable guerre civile (200 000 victimes), se conclut, quelque dix années plus tard, en 1957, par l'accord du Front national entre les deux protagonistes de cette guerre, le Parti libéral et le Parti conservateur. À partir des années soixante-dix, cette *violencia* a réémergé avec des caractères nouveaux. S'immisçant dans la vie quotidienne des Colombiens comme « la représentation et le mode concret d'accomplissement des relations sociales et politiques¹¹ », elle acquiert deux caractères :

Premier caractère : la violence n'est pas la guerre mais une perversion de la guerre dans la mesure où l'aphorisme de Clausewitz, « la guerre, la politique par d'autres moyens », ne s'appliquerait plus aujourd'hui aux violences perpétrées en Colombie. Il semble bien en effet que les guérillas, notamment l'organisation la plus importante parmi elles, les FARC (*Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas*), ont abandonné leur prétention à justifier, par une référence à une idéologie révolutionnaire, leur usage de la coercition. Leur violence aurait donc pour seule finalité, l'établissement de sa propre reproduction afin de garantir l'asymétrie des relations de pouvoir, dont la distribution dépend de la puissance de coercition respective des forces en présence.

123

Ainsi, l'économique et le politique ne constituent-ils pas en Colombie des ressources hétéronomes, car les statuts auxquels les candidats à l'exercice du pouvoir peuvent prétendre sont d'abord liés avec cette maîtrise de la violence et à sa répartition locale ou nationale ; de fait, un politique ne peut exercer son métier de représentant sans considérer les prédicats éventuels des maîtres d'œuvre de la *violencia*, quels que soient leurs modes d'implantation : guérilla, paramilitaires, ou encore armée. De sorte que cette violence, dépourvue d'objectif politique, a l'effet contagieux d'en dépouiller les pratiques des professionnels de la politique institutionnalisés dans l'appareil d'État, en affectant aux finalités de leurs entreprises la satisfaction exclusive de leurs intérêts particuliers ; ce qui confère à la corruption à la colombienne une densité et un ancrage spécifiques.

Enfin, deuxième caractère paradoxal de cette violence : elle restitue, *in fine*, aux guerres qu'elle suscite l'applicabilité de l'aphorisme de

11. Gonzalo Sanchez Gomez, *Guerra y politica en la sociedad colombiana*, Bogota, El Ancora Editores, 1991, p. 223.

Clausewitz que nous nous étions pourtant dans nos premiers développement attaché à écarter : « la guerre, la politique par d'autres moyens ». En effet, l'analyse « réaliste » développée dans le domaine des relations internationales paraît adéquate pour rendre compte aujourd'hui en Colombie de la nature des rapports de force entretenus et du devenir de leurs acteurs. En Colombie, les diverses organisations qui instrumentalisent cette violence bénéficient du privilège, quelquefois reconnu officiellement, de territorialiser leur pouvoir. Ainsi, dans le but de faciliter un processus de paix initié en 1999, l'État colombien a-t-il affecté aux FARC, à quelque 200 km au sud de Bogota, la gestion d'une zone démilitarisée de 43 000 km², soit deux fois l'étendue d'un État comme celui du Salvador. Si l'on considère que les ressources de cette organisation issues de la perception des « impôts révolutionnaires » et de rançons diverses sont consolidées par les flux financiers constants et réguliers issus du *narcotrafico*, les négociations actuelles entrent, semble-t-il, dans la catégorie des relations diplomatiques dont on serait bien en peine, si on s'en tient au seul discours des protagonistes, de discerner le but véritable : s'agirait-il, comme cela est revendiqué, d'une intégration de guérilleros dans une nouvelle communauté où ils se dissiperaient dans les réseaux pacifiés d'un système politique et d'une société civile enfin rénovée ? S'il est vrai que cette violence en Colombie constitue pour ses protagonistes « un mode efficace d'accumulation de ressources et de prestige », et que, en ce sens, il en résulte des opportunités d'ascension sociale, alors, on peut douter de la réalisation, dans un avenir proche, de cet objectif de fusions. Tout aussi raisonnable apparaît le pronostic d'une coexistence d'une longue durée entre l'État et les guérillas, dont le statut mi-pacifique, mi-guerrier, serait négocié au plus près des intérêts respectifs d'ennemis qui, de ce fait, deviendraient des « ennemis complémentaires¹² ».

Il n'est pas tout à fait certain, en effet, que les guérillas s'impliquent réellement dans des négociations dont le but serait une paix signifiant leur propre disparition. Les alternances répétitives de recours à la diplomatie ou à la violence, les hésitations, volte-face, durcissements et autres embellies qui font actuellement le quotidien des conversations entre Andres Pastrana et le leader historique et charismatique des FARC, Marulanda, ne témoignent-elles pas, au-delà de discours idéologiques d'intégration nationale hautement explicités, d'une perception de plus

12. Luis Martinez, *La Guerre civile en Algérie, 1990-1998*, Paris, Karthala, 1998, p. 369.

en plus claire que la paix, si paix il y a, sera celle qui régit une coexistence durable entre les acteurs habilités à négocier, sans qu'aucun pacte social ne semble dans l'immédiat devoir les intégrer dans une entité commune ? comme ce fut le cas, par contre, en 1957, quand furent signés entre les représentants du Parti libéral et du Parti conservateur des accords dit du « Front national » institutionnalisant un régime de distribution du pouvoir.

La violence en Colombie détient aujourd'hui cette particularité : fixant les hiérarchies entre les groupes et les individus qui l'instrumentalisent, de les soumettre à des réévaluations constantes. Cette violence institutionnalise, certes, mais dans son procès d'institutionnalisation, elle instille le ferment de sa désagrégation. Dans cette perspective, les négociations et accords tant nationaux que locaux, qui multiplient plus qu'ils n'embrassent la totalité des acteurs, ne peuvent être que ponctuels et fugaces, puisque leur raison d'être est de constater et de stabiliser, pour un temps seulement, l'usage d'une ressource dont les maîtres d'œuvre ne peuvent prétendre à son contrôle que s'ils font la preuve sur le terrain de leur capacité à l'utiliser. Ainsi, constantes et répétitives, les négociations présupposent et engendrent les exactions.

125

Ce rapport entre violence et politique pourrait expliquer pourquoi l'élucidation de la nature du pouvoir et de son affectation ne se résume pas en Colombie à la nature des rapports officiellement revendiqués entre les autorités civiles et l'armée. Certes, la Colombie, dans les années soixante-dix, restée étrangère aux coups d'État militaires qui, à cette époque, se sont multipliés en Amérique latine, a pu revendiquer sur le continent l'exception d'un « régime civil dans lequel la totalité des décisions sont prise par les élites civiles, exception faite de la définition et de la conduite de l'ordre public¹³ ». Cette réserve, dans un État où l'ordre public constitue la préoccupation première, plonge son lecteur dans des perplexités qui le convie à chercher sur le terrain même de la répression si le distinguo classique entre ce qui relève de la stratégie (fixation des objectifs et des moyens pour y parvenir) réservée au pouvoir civil, et ce qui relève de la tactique (utilisation la meilleure possible des armes de combat) réservée aux militaires, se révèle suffisant pour répartir de manière claire les responsabilités respectives : en portant

13. Eduardo Pizarro, « Les forces armées dans un contexte d'insurrection chronique ou le statut des forces armées dans la société colombienne », in Jean-Michel Blanquer et Christian Gros (dir.), *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris, IHEAL, 1996, p. 69.

témoignage les suspicions émises par les gouvernements sur l'armée quant à son mode d'application (complice ?) de la politique de répression concernant l'organisation des paramilitaires, politique qui ne semble pas s'aligner sur les choix explicités par les autorités civiles.

126 Il serait bien sûr inopportun de traiter des relations entre violence, politique et armée en Amérique latine à partir exclusivement de l'exemple colombien. Son aspect exceptionnel réside, nous avons tenté de le démontrer, dans le caractère exclusif de la violence comme ressource du pouvoir. Or, il semble bien que, au sein des autres États de l'Amérique latine, cet exclusivisme ne se réalisant pas, il existe une certaine autonomie du politique et de l'économique par rapport à la coercition. Formuler cette réserve, cependant, ne signifie pas que la violence ne puisse avoir quelque incidence sur les affectations du pouvoir politique et le contenu des décisions que ce pouvoir émet. Poser cette hypothèse exige cependant de modifier quelque peu le schéma classique qui jusqu'alors avait rendu compte des corrélations entre le statut de l'armée au sein d'un système politique et celui de l'usage de la violence comme mode de régulation des conflits. À vrai dire, il nous faut considérer à nouveau les années soixante-dix, mais en les conjuguant sur le mode du futur antérieur, c'est-à-dire en découvrant que ce qui pourrait bien se réaliser dans une histoire actuelle, ce serait un devenir des années soixante-dix épurées des ambiguïtés et des séductions d'une solution pluraliste, même si, à l'heure actuelle, son accomplissement semble faire l'objet d'un consensus.

PLURALISME, VIOLENCE ET UTOPIE EN AMÉRIQUE LATINE

L'essence du modèle proposé actuellement par le monde occidental à l'Amérique latine et sa nouveauté résident dans l'affirmation du fait qu'un *democratic process* – c'est-à-dire une représentation issue d'une compétition électorale – suffit pour conférer aux gouvernements qui en sont issus un caractère démocratique quelles que puissent être les inégalités affectant la société civile. Sans poursuivre plus avant une querelle théorique sur ce qu'est ou n'est pas la démocratie, on doit simplement constater qu'en Amérique latine comme ailleurs, la participation politique se poursuit sur des terrains autres que celui des élections. La gestion de ces systèmes politiques est interpellée par des forces sociales sur des modes qui cherchent, le cas échéant, à côté ou au détriment des codes constitutionnels, des réponses aux demandes de justice sociale ou

de reconnaissance identitaire, que le système politique ne leur semble pas satisfaire. La violence ouverte affleure alors, quelquefois se manifeste, et l'armée réapparaît dans le champ politique, inéluctablement. Cette réapparition de l'armée, par ses modalités et les buts qu'elle s'assigne, s'intègre-t-elle au modèle élaboré dans les années soixante-dix pour rendre compte de l'interventionnisme militaire ? Suivant la présentation d'Alain Rouquié étayée, nous l'avons dit, par une analyse du cas argentin, une armée démarchée par une fraction politique de l'oligarchie au pouvoir gère une situation de crise et se retire dans les casernes « lorsqu'elle juge avoir levé les obstacles politiques au régime civil et créé les conditions socio-économiques favorables au fonctionnement normal des institutions démocratiques¹⁴ », une fois la crise résolue ; il s'agit donc d'une simple parenthèse sans conséquence constitutionnelle. Ces fluctuations de régime étant le produit de relations entre acteurs qui participent chacun d'entre eux d'une élite du pouvoir, le coup d'État militaire n'intervient alors que lorsque les mécanismes représentatifs conjuguant les pratiques de clientélisme avec celles, frauduleuses, destinées à corriger les aléas de l'arithmétique des élections, n'apparaissent plus à même d'assurer le caractère oligarchique de ces « démocraties ». Cela admis, on adhère tout à fait à l'opinion selon laquelle les idéologies qui prévalent sont celles qui expriment un attachement au régime représentatif et aux Constitutions qui le codifient. Encore faudrait-il s'interroger sur l'audience de cet attachement et l'implantation de cette culture légaliste. Or, en ce début de troisième millénaire, font irruption sur la scène politique des groupes sociaux qui ne jettent pas sur le système politique représentatif et pluraliste qui les gouverne, les regards de propriétaires avec lesquels, par contre, ils considèrent leur propre société. On pense notamment aux États peuplés de fortes minorités ou majorités indiennes tels que les États andins ou d'Amérique centrale, ou encore le Mexique dont il nous faut rendre compte des mouvements de contestation, et de la diversité.

127

Le néo-zapatisme du sous-commandant Marcos

De par ses options intégratives et le choix d'une démarche pacifique, la rupture revendiquée par le mouvement dirigé par le sous-commandant Marcos apparaît radicale. Rupture radicale avec une histoire zapatiste mexicaine qui a présidé à la formation et au développement du mouve-

14. Alain Rouquié, *L'État militaire en Amérique latine*, op. cit., p. 420.

ment, rupture radicale avec les orientations et les pratiques préconisées et appliquées sur le terrain péruvien dans les années quatre-vingt par le sendérisme du Commandante Gonzalo (nom de guerre d'Abimael Guzman), « le pouvoir se prend par la violence et se maintient par la dictature ». « La longue marche » des zapatistes au mois de février-mars 2001 qui a mené les guérilleros du sous-commandant Marcos de la province du Chiapas aux Zocalo de Mexico, par son caractère festif et spectaculaire (le « zapatour », comme l'évoquèrent avec quelque ironie certains périodiques mexicains), ne répond pas, en effet, aux évocations maoïstes de ce même itinéraire diffusées par le message sendériste.

128 Il n'en reste pas moins que certaines analyses de ce néo-zapatisme prêtent à interrogations. En effet, le discours dont on se plaît à relever le caractère réformiste et gradualiste reste ferme quant à l'évaluation des résultats susceptibles d'être obtenus par des solutions institutionnelles intégratives : « Nous voulons quelque chose qui nous projette et non quelque chose qui nous limite. » À vrai dire, les linéaments de l'action politique revendiquée par l'action zapatiste, une fois abandonnée la structure militarisée de l'organisation, restent assez flous, évoquant non seulement une participation au système par la voie des élections mais, de manière plus ambitieuse, « une citoyennisation » de la politique dont les contours ne sont pas pour l'instant précisés : à quelle citoyenneté commune les révoltés du Chiapas font-ils allusion alors même qu'ils envisagent une nation mexicaine composée d'une pluralité de peuples ? Quels devraient alors être les critères d'identité permettant de répartir la population mexicaine en une diversité de groupements, chacun d'entre eux devant, suivant le discours zapatiste, être tributaire non seulement de cultures particulières mais également de coutumes et d'un droit particulier ? Par ailleurs, l'assignation de cette expérience révolutionnaire à une stratégie dont la violence resterait purement symbolique (uniformes, passe-montagnes) apparaît en fait liée aux interactions que ce mouvement entretient aujourd'hui par la voie de la négociation, et demain par celle de la participation avec les autorités et les partis politiques qui structurent le système politique mexicain.

Tout autant que le produit d'une philosophie propre à son leader, le choix paradoxal d'une révolte indienne zapatiste sans violence semble lié à l'évaluation de la capacité du système politique interpellé d'accepter, d'une part, les demandes ainsi formulées, et, d'autre part, les nouveaux acteurs à l'origine de cette formulation. Certains éléments peuvent laisser augurer d'un degré de souplesse suffisant pour permettre au système politique mexicain en phase d'assimilation d'un pluralisme

nouveau d'affecter à cette stratégie intégrative et non violente les réponses qui prédisposent à sa reproduction. On pense à l'intégration du Mexique dans le dispositif régional de l'ALENA au sein duquel les États-Unis restent pour l'instant particulièrement attentifs à tout mode de solution pacifique des conflits. Subsiste cependant une dernière question : quel peut être le comportement de l'armée mexicaine, dont les unités quadrillent le Chiapas et qui auraient, semble-t-il, déjà procédé au recrutement et à l'équipement de groupes d'autodéfense ?

Le scénario de la révolte indienne joué et rejoué tout au long de l'histoire des Amériques se reproduit ailleurs qu'au Mexique ; il se joue à vrai dire, nous l'avons déjà noté, dans tous les États où existent des minorités ou des majorités indiennes, mais par ses méthodes d'intervention dans le champ politique, son mode d'institutionnalisation et la diversité et la disponibilité des acteurs sollicités, l'engagement politique de la communauté indienne en Équateur mérite toute notre attention.

129

Ecuador ?

Par sa nature, l'organisation représentative de la communauté indienne, la CONAIE (Confédération des nationalités indiennes de l'Équateur), ne semble pas répondre à un engagement de type violent. Ce n'est pas une guérilla, et les membres de la CONAIE, à la différence des zapatistes du Mexique, ne portent donc pas d'uniformes. Par ailleurs, son action politique est essentiellement de nature tribunitienne et ponctuelle : elle se manifeste en effet pour signifier son opposition aux politiques émises par des gouvernants en place parmi lesquels ils ne disposent pas d'une représentation directe. Mais, une fois cette opposition signifiée et une posture de contestation acquise, le champ d'intervention reste ouvert à tous types de stratégies, parmi lesquelles sont incluses celles qui pourraient, par leur méthode et leur finalité, en rompant délibérément avec les contraintes de la légalité constitutionnelle, provoquer une rupture du système. À cet effet, les interlocuteurs extrêmement diversifiés peuvent être les autorités mêmes, nationales ou locales, à l'origine des décisions contestées, mais également des institutions autres comme l'armée ou la justice ; interpellées, l'une parce que disposant des ressources précieuses de la coercition, l'autre parce que détentrice de celles du droit, que le mouvement veut bien à l'occasion identifier à la justice. Le coup d'État de février 2000 qui, à partir d'une action conjuguée de la CONAIE et de l'armée, a provoqué la destitution de président Mahuad élu en 1998, est révélateur du pragmatisme mais aussi du

130 radicalisme qui affectent les méthodes utilisées par le mouvement. En effet, à la suite de l'annonce de la décision présidentielle de procéder à la dollarisation de la monnaie, le leader de la CONAIE, Vargas, contestant la légitimité de cette politique et de ses auteurs, appelle la population à un soulèvement général qui se manifeste par le blocage des routes, des marches pacifiques auxquelles s'associent les étudiants, et l'occupation d'édifices publics ; il se conclut par un démarchage auprès de l'armée pour qu'elle pèse de tout son poids sur la présidence et le Congrès. À la suite de contacts et de négociations avec un groupe d'officiers « progressistes », dirigé par le colonel Lucio Gutierrez, est formé un gouvernement paritaire (junte de salut public) dont l'objectif minimum était de se substituer pour un temps au pouvoir en place. Avec le remplacement au sein de la junte du colonel Gutierrez par le commandant en chef des armées, le général Mendoza, qui en assure la présidence, et l'adjonction de Carlos Soborzano, président de la Cour suprême, cette stratégie initiale de substitution est remplacée par des négociations avec les pouvoirs publics dont le résultat fut une nomination aux fonctions de président, dans des formes constitutionnelles hâtivement convoquées, du vice-président Noboa.

S'agit-il d'un coup d'État avorté ? *A priori*, la réponse semble être positive ; effectivement, l'armée, après d'ultimes négociations, rentre dans ses casernes et sanctionne le colonel Gutierrez pour l'avoir engagée dans l'entreprise de subversion initiée par la CONAIE. Par ailleurs, la politique de dollarisation de la monnaie fut celle poursuivie par le président Noboa. Il s'agirait donc d'un double échec : le régime politique constitutionnalisé récemment (1998) reste en place et les politiques à l'origine du soulèvement sont poursuivies.

En fait, peu d'observateurs ou d'acteurs se satisfont de ce type d'appréciation. À cette occasion, le système politique équatorien a témoigné de son incapacité à émettre des politiques publiques substantielles destinées à résoudre la grave crise économique et sociale que traverse le pays sans immédiatement susciter un rejet massif et violent non seulement de leur contenu mais aussi de leurs auteurs et de la structure qui les a habilités à émettre ces décisions. La classe politique, fragmentée dans sa représentation (9 partis politiques siègent au Congrès), déconsidérée en raison de pratiques électorales relevant du clientélisme et de la corruption, distante d'une population accablée par la pauvreté (plus de 70 % des 12 millions d'habitants qui peuplent l'Équateur disposent de revenus mensuels inférieurs à 40 dollars...), est ainsi à l'ori-

gine d'une activité politique inefficace qui accroît encore son rejet par la masse des gouvernés. Dans cette conjoncture, l'armée équatorienne hésite entre une adhésion à un principe de précaution de type corporatiste, qui l'inciterait au respect de la légalité constitutionnelle, et une tentative permanente issue de ses rangs progressistes à se substituer aux autorités civiles défaillantes... comme cela se fit déjà en Équateur de 1972 à 1976 lors de la présidence militaire du général Rodriguez Lara. Sans pouvoir revendiquer l'application d'un programme politique d'un progressisme aussi accentué que celui manifesté par le vélasquisme péruvien (1968-1975), ce gouvernement militaire dicta en effet des politiques de réforme agraire et de réglementation de l'économie qui témoignent d'une armée perméable encore aujourd'hui à des concepts et des objectifs empruntés à des idéologies prônant la justice sociale. Ainsi s'explique cette tentative au départ fructueuse de la CONAIE d'entraîner les forces militaires à ses côtés pour procéder à une nouvelle institutionnalisation – provisoire ou définitive – du pouvoir.

131

Cependant, l'élément nouveau présenté par cette intervention conjuguée de la CONAIE et de l'armée ne réside pas dans les orientations réformistes voire révolutionnaires d'une fraction de la corporation militaire. Ces orientations se sont manifestées précédemment dans un pays andin tel que le Pérou (nous l'avons déjà noté), ou encore en Bolivie, lors de l'institutionnalisation du gouvernement militaire du général Juan José Torres (1970-1971) qui, se recommandant explicitement de l'expérience vélasquiste, préconisa « un processus révolutionnaire de lutte contre la dépendance, la misère, la faim, l'analphabétisme et le manque de moyens et de ressources en matière de santé, d'éducation et de logement¹⁵ ». Le caractère remarquable de cette situation réside d'abord dans la complicité qui s'est établie entre une organisation comme la CONAIE, issue directement de la société civile, et les éléments progressistes de l'armée ; il réside ensuite dans le fait que cette alliance a pesé d'un poids suffisant pour entraîner les militaires dans leur ensemble, quelles que fussent les réticences d'une fraction importante des officiers à s'associer avec le leader de la CONAIE au sein d'une junte de gouvernement. Il ressort de cette association, même si elle fut fugace, qu'une médiation militaire peut être établie suivant

15. Extrait d'un communiqué publié le 16 juin 1971 par le haut commandement des forces armées boliviennes, in Gal Gary Prado Salmon, *Poder y Fuerzas Armadas. 1949-1982*, La Paz, 1987, p. 317.

d'autres paramètres que ceux qui ont présidé à l'établissement de son modèle d'intervention militaire des années soixante. On pense bien sûr au modèle argentin formalisé par Alain Rouquié, où l'armée établit sa médiation entre des partis politiques qui se disputent les responsabilités d'un pouvoir de type oligarchique. Dans le cas équatorien, la médiation acceptée par la corporation militaire est établie entre la société civile et les partis politiques, et se nourrit par conséquent de la contestation émise par des organisations sociales à l'encontre des politiques élaborées par les gouvernants.

Or, l'origine de cette contestation issue de la société civile est de nature à accentuer les interventions de l'armée dans le champ politique et mettre ainsi en péril la solidité déjà douteuse de son attachement à un légalisme constitutionnel. En effet, cette contestation est organisée et radicale. Ainsi, le 7 février 2001, la présidence fut à nouveau convoquée par des manifestations organisées par la CONAIE et contrainte de signer avec elle un accord en 21 points, suivant lesquels elle renonçait à appliquer les dispositions d'un programme économique de réajustement élaboré sous l'égide du FMI, et concernant, entre autres éléments, l'augmentation du prix de l'énergie. La CONAIE, qui a formé une commission chargée de veiller à la bonne application des 21 points constituant cet accord, a formulé un avertissement solennel : si le gouvernement fait fausse route (« *si el gobierno da otros pasos en falso...* »), il pourrait se produire une explosion sociale qui ne concernerait pas seulement les Indiens mais l'ensemble de la population équatorienne. L'armée équatorienne, constamment requise depuis février 2000 par le gouvernement pour affronter les situations qui relèvent par moments et par endroits d'une véritable guerre civile, restera-t-elle longtemps fixée à la mission que la Constitution de 1998 lui a assignée (art. 183 : « la garantie de l'ordonnancement juridique de l'État ») ? On peut en douter. La gravité et la multisectorialité de la crise qui affecte aujourd'hui la société équatorienne ainsi que son système politique sollicitent au sein de l'armée les ingrédients d'une culture de l'intervention politique héritée d'une histoire, de ce point de vue-là, répétitive. Par ailleurs, les mobilisations populaires dont la CONAIE a l'initiative et qui, à l'origine, avaient pour objet la revendication d'une identité et d'une dignité par les membres d'une communauté particulière, acquièrent aujourd'hui une dimension nationale, la figure de l'Indien symbolisant l'état de pauvreté qui affecte la masse des Équatoriens : « *Ademas de ser indigenas, lo que nos une, es el hambre, la miseria, y la pobreza*¹⁶ ». C'est l'actuelle dimension nationale affectée à cette

contestation qui, interpellant une armée particulièrement attachée au maintien de valeurs telles que l'intégrité nationale, peut créer au sein de ses rangs le consensus indispensable à la décision de se substituer aux autorités civiles.

CONCLUSION

Une analyse de l'Amérique latine, quel que soit son objet, de par le nombre et la diversité des États qui la constituent, prédispose à un choix de cas particulier : soit pour mettre en relief leur exception, soit, au contraire, pour en extraire un modèle dont les éléments, ou seulement certains d'entre eux, pourraient rendre compte du fonctionnement de certains aspects d'une pluralité d'États. Concernant les relations que nous avons établies entre violence, politique et armée, on peut considérer, au terme de cette étude, qu'elles varient suivant la diversité de nature des violences manifestées :

133

- une violence politique dénaturée (la *violencia* colombienne) qui, régissant l'ensemble des rapports sociaux, assigne aux organisations et aux individus le choix de stratégies visant la satisfaction d'intérêts particuliers. Celle que l'armée utilise à l'occasion de l'exercice de sa mission de maintien de l'ordre public lui permet de satisfaire ses propres intérêts ;

- une violence sociale (on pense particulièrement au cas équatorien) par son mode d'institutionnalisation et d'adoption de stratégies radicales (subversion du système politique en place) acquiert une intensité qui incite l'armée à investir un champ politique déserté par les autorités civiles défaillantes. Ce modèle pourrait particulièrement rendre compte du rapport « violence, politique, armée » dans des sociétés de peuplement indien (États andins, Amérique centrale, Mexique ?) ;

- des violences pénales qui créent au sein des sociétés où elles se produisent un sentiment d'insécurité à l'origine de politiques publiques émises par les gouvernants. Leur application exige l'intervention de l'armée. Le cas brésilien illustre particulièrement ce cas de figure. Malgré le caractère heuristique de ce modèle, qui rend compte dans une pluralité d'États de l'Amérique latine du statut d'une armée en quête d'emplois, il n'a pas été examiné.

16. « Au-delà d'être indiens, ce qui unit, c'est la faim, la misère et la pauvreté », extrait d'une déclaration de Vargas, 18 février 2001.

BIBLIOGRAPHIE

Alain Rouquié, *L'Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Seuil, 1987.

—, *L'État militaire en Amérique latine*, Paris, Seuil, 1982.

Bruno Patino, *Pinochet s'en va... La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000.

Lucie Bullick, *Pouvoir militaire et Société au Pérou aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

Rut Diamint (dir.), *Control civil y fuerzas armadas en las nuevas democracias latinoamericanas*, Buenos Aires, Universidad Torcuato Di Tella, 1999.

Gonzalo Sanchez Gomez, *Guerra y política en la sociedad colombiana*, Bogota, El Ancora Editores, 1991.

Francisco Leal Butrago (ed.), *Los laberintos de la guerra. Utopías y incertidumbres sobre la paz*, TM editores, Universidad de los Andes, Bogota, 1999.

134

Yvon Le Bot, *Violence de la modernité en Amérique latine. Indianité, société et pouvoir*, Paris, Karthala, 1994.

R É S U M É

En Amérique latine, on constate aujourd'hui le retrait des armées de l'espace politique, qui tient pour une part à la difficulté qu'éprouve la corporation militaire à adapter ses structures. Celles-ci sont en effet commandées par le principe de hiérarchie de compromis et négociations inhérents aux processus d'élaboration de la décision politique. Les violences collectives qui secouent de manière persistante ces sociétés sollicitent aujourd'hui encore un interventionnisme militaire qui peut, dans certains États, conduire l'armée à se substituer à nouveau aux autorités civiles.